



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

éducation nationale : personnel

Question écrite n° 45612

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui fournir des indications sur les révocations de fonctionnaires dans ses services. Il souhaite savoir, pour les années 2002 et 2003, le nombre de fonctionnaires qui ont été licenciés ou révoqués, pour faute grave et pour insuffisance professionnelle, en distinguant les fonctionnaires stagiaires et les fonctionnaires titulaires. Il souhaite également savoir quel pourcentage représentent ces départs par rapport à l'ensemble des agents de son ministère.

Texte de la réponse

S'agissant de l'année 2002, parmi les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées, 17 fonctionnaires titulaires ont fait l'objet d'une révocation pour détournements de fonds (6), abandon de fonctions (1), indiscipline (1), mœurs (2), condamnations pénales (7) et 4 fonctionnaires titulaires ont été licenciés pour insuffisance professionnelle. S'agissant de l'année 2003, 18 fonctionnaires titulaires ont été révoqués de leurs fonctions pour détournements de fonds (4), indiscipline (1), vol de matériel de l'administration (1), mœurs (2), condamnations pénales (8), incorrections, violences, insultes (2) et 5 fonctionnaires titulaires ont été licenciés pour insuffisance professionnelle. Ces mesures représentent un pourcentage de 0,1 % par an (en 2002 et 2003) par rapport aux effectifs des personnels considérés pour les mêmes périodes.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45612

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2004, page 6177

Réponse publiée le : 30 novembre 2004, page 9458